

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZÈS ENTREPRISES (ISIN : FR0007372065)

Cet OPC est géré par UZÈS GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion

Site internet : www.finuzes.fr

Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations

Autorité compétente : Uzès Gestion est agréée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.

Date de production : 01/01/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès Entreprises est un Fonds Commun de Placement de droit français, relevant de la directive européenne 2209/65/CE (OPCVM).

Durée : Le fonds a été créé le 11/07/1985 pour une durée de 99 ans (jusqu'au 11/07/2084) sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

SFDR : Le fond relève du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure).

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux marchés des taux des pays de la zone euro. Cet OPC est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds obligataire (2 ans), mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en obligations. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Dépositaire : Financière d'Uzès

Descriptif des objectifs et de la politique d'investissement :

- L'objectif de gestion est d'obtenir une performance au moins égale à l'indice EONIA capitalisé, net de frais de gestion.
- La gestion consiste principalement à mettre en place des stratégies d'investissement sur les principaux marchés de taux et du crédit de la zone euro ou libellés en euro, tout en offrant une liquidité importante par la gestion d'une poche monétaire à court terme (inférieure à 3 mois) d'au moins 30%.
- L'indicateur de référence est l'EONIA (Euro Overnight Index Average). Cet indice est la principale référence du marché monétaire de la zone euro et correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour publié par la Banque Centrale Européenne.
- L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.
- L'appréciation d'éléments quantitatifs comme le supplément de rémunération par rapport aux bons du Trésors pour les TCN ou aux emprunts d'État de même maturité pour les obligations.
- Les instruments financiers éligibles ont une durée de vie résiduelle maximum inférieure à 3 ans.
- Le portefeuille sera géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité de de 0 à 2
- Le fonds pourra garder au maximum 10% de liquidités.
- Le fonds pourra investir dans des parts ou actions d'OPC dans la limite de 20% de l'actif net.

Les caractéristiques essentielles de l'OPC :

Le FCP est composé d'obligations court terme d'une durée inférieure à 3 ans, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire pour 60% minimum de l'actif. La notation des titres de crédit et obligations détenus par le fonds sera au moins égale à BB- (notée au plus bas High Yield Titres de taux spéculatifs de notation supérieure) selon Standard and Poor's ou agence de notation équivalente ou bénéficiant d'une notation interne équivalente de la société de gestion.

Nous ne nous appuyons pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et procédons à notre propre analyse du risque de crédit.

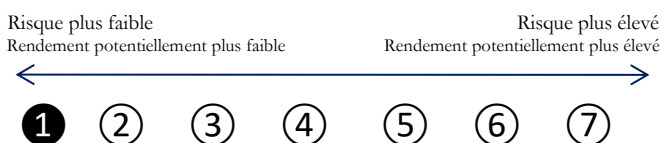
Les critères de sélection des émissions s'articulent autour de la connaissance des fondamentaux des sociétés émettrices, de leur notation et de

Autres informations :

- Ce fonds est un FCP de capitalisation.
- La durée recommandée de placement est de 6 mois.
- Les demandes de souscription et de rachat de parts sont exécutées de façon quotidienne avant 12H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du FCP sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associé à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Risque non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le FCP peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- Catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risques.
- Le FCP n'est pas garanti en capital.
- Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du FCP.
- L'investisseur peut perdre une partie ou tout son capital investi.
- Si le produit n'est pas déteu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.
- L'investissement risque d'être perdu s'il n'est pas protégé.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 Exemple d'investissement : 10 000 EUR			<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 5 ans</i>
Scénarios				
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 752 EUR	9 416 EUR
	Rendement annuel moyen		-2,48%	-1,20%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		9 978 EUR	9 981 EUR
	Rendement annuel moyen		-0,22%	-0,04%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		10 011 EUR	10 055 EUR
	Rendement annuel moyen		0,11%	0,11%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		10 042 EUR	10 128 EUR
	Rendement annuel moyen		0,42%	0,26%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit entre mars 2017 et mars 2020 pour un investissement dans le produit lui-même.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit entre octobre 2019 et octobre 2020 pour un investissement dans le produit lui-même.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit entre mai 2022 et mai 2023 pour un investissement dans le produit lui-même.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes et ne tient pas compte du cas ou ne pourrions pas vous payer.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie			Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée pour ce produit		0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit		0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais courants	0,24%* de la valeur de votre investissement par an.		24 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques			
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.		0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2022. Ils peuvent varier d'année en année, ils ne comprennent pas les frais de transactions.

Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : finuzes.fr

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion.

Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement sans dépasser le montant de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :

Par e-mail à : contact@finuzes.fr

Par courrier postal à : Financière d'Uzès, 13 Rue d'Uzès 75002 Paris

Informations pratiques

- Le dépositaire et le teneur de compte de ce FCP est Financière d'Uzès.
- La forme juridique : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- Les performances affichées sont calculées en EUR.
- Le prospectus complet du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de La Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de bourse ouverte à Paris (ou le jour de bourse ouvert précédent si c'est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour de la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le jour est un jour férié légal, la valeur liquidative du FCP est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- La politique de rémunération est disponible et actualisée sur le site www.finuzes.fr dans l'option « mentions légales » de la rubriques OPC. Ainsi qu'en version papier sur demande.